

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

73 N° 2 1951

Témoignage et prédication missionnaire dans les Actes des Apôtres

André RÉTIF (s.j.)

p. 152 - 165

<https://www.nrt.be/es/articulos/temoignage-et-predication-missionnaire-dans-les-actes-des-apotres-2624>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

TÉMOIGNAGE ET PRÉDICATION MISSIONNAIRE DANS LES ACTES DES APÔTRES

L'occasion de cette étude a été fournie par un article de M. Cerfaux, article trop peu connu en raison de la guerre ⁽¹⁾. La qualité de l'auteur suffirait à recommander le travail, mais la portée du contenu oblige à une attention plus marquée encore : cet article, en effet, pour ce qui tient aux *Actes des Apôtres*, met en question les conclusions auxquelles notre précédente étude était parvenue ⁽²⁾. Nous apporterons donc nos premiers soins à examiner de près la position de M. Cerfaux; nous étudierons ensuite *positivement* les rapports entre le témoignage et le kérygme (ou prédication missionnaire), pour conclure par quelques considérations sur les liens existant entre le kérygme et la mission. Nous constaterons ainsi que témoignage et mission constituent un double fondement du kérygme, d'après les *Actes des Apôtres*.

La position de M. Cerfaux et la nôtre.

Il est malaisé de tenter un résumé fidèle d'un article de M. Cerfaux, plus ambitieux encore de prétendre trouver en défaut un tel maître. Nous ne voulons nier ici ni la nouveauté, ni la valeur, ni la richesse des aperçus contenus dans les quelques pages auxquelles nous nous référons. Faisant l'inventaire des éléments du premier témoignage apostolique à Jérusalem, elles en distribuent l'exposé sous quatre chefs : les témoins et l'objet de leur témoignage, témoignage et message, le rôle de l'Esprit Saint, le témoignage dans les persécutions. Soulignant la coloration très particulière de ces premières prédications apostoliques à Jérusalem, M. Cerfaux en vient à établir une forte opposition entre le témoignage et le message (ce que nous appelons kérygme). C'est ce point seul que nous voulons mettre en lumière et envisager d'une façon critique, en nous appuyant sur la teneur des textes.

Nous ne pensons pas déformer la pensée du maître en caractérisant ainsi, d'après lui, témoignage et message : le premier a pour auteurs les Douze, pour objet éminemment la résurrection du Christ, pour théâtre la Ville Sainté, et pour destinataire le peuple juif; le second

(1) *Témoins du Christ d'après le Livre des Actes*, dans *Angelicum*, XX, 1943, p. 166-183 (volume offert en hommage au R. P. Vosté).

(2) *Qu'est-ce que le kérygme ?*, dans *Nouvelle Revue Théologique*, novembre 1949.

est adressé à toutes les catégories d'hommes par tous les prédicateurs, en dehors de Jérusalem, et il porte sur toute la vie du Christ. Ainsi donc opposition assez radicale entre le témoignage rendu par les apôtres, à Jérusalem, et le message annoncé en dehors de la Ville par les hérauts chrétiens. « La distinction, dit M. Cerfaux (p. 171), entre le témoignage (à Jérusalem) et le message (au loin) est nettement marquée dans le discours de Paul à Antioche de Pisidie ». Se fondant sur l'emploi des mots techniques grecs, il montre que le rôle des Douze à Jérusalem était non d'annoncer la parole, mais de témoigner, et que le message était réservé à Paul et aux apôtres devenus itinérants. Le témoignage rendu à Jérusalem avait une portée messianique ⁽³⁾, en cela qu'il participait aux épreuves et contradictions du Messie, et une note juridique, par la solennité officielle dont il était entouré. On se trouve donc devant une sorte de revision du procès du Christ ⁽⁴⁾, les apôtres se levant comme des témoins à décharge pour laver sa mémoire et revendiquer sa réhabilitation.

L'analyse menée par le savant exégète est extrêmement précieuse et rend bien compte de la coloration diverse que prennent dans les *Actes* le témoignage de Pierre et celui de Paul. Le rapprochement de ces notions avec le procès du Christ et en général avec les démarches juridiques, quoique déjà connu, prend ici un relief nouveau. Le fait de souligner l'aspect messianique des attitudes apostoliques, montrant la continuité des *Actes* avec les évangiles et même l'A. T., accentue un trait trop peu considéré jusqu'ici. Pourtant, comme on l'a déjà remarqué ⁽⁵⁾, on aurait tort de pousser trop loin la distinction entre témoignage et message. A en croire M. Cerfaux, l'un et l'autre n'auraient quasi aucun point commun : les apôtres à Jérusalem sont témoins et en aucune manière hérauts. Ce qui nous obligerait à rayer de la liste des kérygmes ⁽⁶⁾ tous les discours qui précèdent l'intervention du mot technique dans les *Actes*, pratiquement tout ce qui précède la conversion de Saul. En toutes ces circonstances les apôtres feraient une déposition d'ordre juridico-religieux sans se préoccuper d'annoncer le Christ.

Cette façon de voir nous semble excessive, soulignant outre mesure un aspect par ailleurs réel. Avant d'étudier ce qu'est en lui-même le

(3) *Ibid.*, p. 175-182. Le cas typique est fourni par l'exemple d'Etienne; cfr Loisy, *Les Actes des Apôtres*, Paris, 1920, p. 312 (à propos de la ressemblance entre les procès de Jésus et d'Etienne).

(4) « On entrevoit comme une revision du procès du Christ : les Juifs l'ont renié devant Pilate, maintenant, il a ses témoins pour affirmer qu'il est Messie », *art. cit.*, p. 168.

(5) Cfr Jacques, *L'apostolat de Saint Pierre auprès des Juifs*, dans *Revue diocésaine de Namur*, II, 1947, p. 155. Cet article est par ailleurs dépendant du travail de M. Cerfaux. Cfr l'affirmation du P. Spicq : « μαρτύριον est synonyme δεκήρυγμα...; c'est une désignation technique du message chrétien » : *Les Epîtres pastorales*, p. CLXXXI, n. 11.

(6) Cfr *N.R.Th.*, novembre 1949, p. 920, n. 31.

témoignage, il convient de montrer qu'il n'exclut ni absolument, ni de fait dans les cas envisagés ici, la présence du kérygme. En effet le témoignage n'est pas réservé aux Douze et n'a pas forcément pour théâtre Jérusalem, et inversement le message n'est pas l'apanage exclusif de ceux qui ne sont pas apôtres; enfin les textes nous montrent la coïncidence concrète des deux réalités.

Ce qui nous oriente dès l'abord en cette direction, c'est le mot du Christ au jour de l'Ascension : *eritis mihi testes...* (I, 8), déclaration qui, selon presque tous les commentateurs, livre l'intention foncière de l'auteur des *Actes*, sinon son plan. Le témoignage des apôtres ne doit pas se cantonner à Jérusalem, mais s'étendre au monde entier, lequel domaine sera précisément de fait celui de leur prédication. Le rapprochement de la finale des évangiles nous précise cette mission de témoignage confiée aux apôtres (ou plus largement aux disciples, Lc, XXIV, 33). D'après Lc, XXIV, 46 ss., ils seront témoins de ceci : « que le Christ devait souffrir et ressusciter des morts, et qu'en son nom on prêcherait (κηρυχθῆναι) la pénitence... à toutes les nations, à commencer par Jérusalem ». Marc et Matthieu sont plus explicites encore en déclarant : « Allez par l'univers entier, *prêchez...* ». Ce dont Marc note l'exécution : « Pour eux, ils s'en allèrent *prêcher* partout » (donc aussi à Jérusalem). Le travail des apôtres aussi bien que celui des disciples, à Jérusalem autant qu'ailleurs, peut et doit s'appeler kérygme aussi exactement que témoignage.

Un texte des *Actes*, dont M. Cerfaux esquivait trop facilement la difficulté (X, 42) ⁽⁷⁾, nous permet d'emblée les mêmes conclusions. Pierre vient de faire allusion à la résurrection du Christ et ajoute : « Il nous a prescrit de *prêcher au peuple* et d'*attester...* » ⁽⁷⁾. On voit les Douze exécuter cet ordre tout au long de la première partie des *Actes*. Parfois un mot, équivalent de κηρύσσειν, vient souligner cet aspect kérygmatisé de leur activité : « Les jours entiers se passaient pour eux soit au Temple, soit dans les maisons, à enseigner et à prêcher (εὐαγγελιζόμενοι) le Christ Jésus » (V, 42) ⁽⁸⁾.

(7) « Pierre instruit en ce moment Corneille et les siens; il peut déjà préparer le langage qu'on emploiera dans le monde des Gentils », *art. cit.*, p. 172. Mais le mot rapporte une parole de Notre-Seigneur et porte sur toute l'activité apostolique passée. D'ailleurs cette « préparation » anticipative paraît bien subtile.

(8) La juxtaposition des deux termes montre que les deux expressions, loin de s'exclure, sont voisines et presque synonymes. Il s'agit d'annoncer le kérygme *au peuple*, ce qui va contre l'affirmation de M. Cerfaux, *loc. cit.*, p. 171 : « Le témoignage, c'est pour le peuple...; dans la diaspora... il y a « annonce » ou « message » plutôt que « témoignage ».

(9) En d'autres termes toute leur activité était soit catéchétique, soit kérygmatisée. Cela n'exclut point leur fonction de témoins, mais celle-ci n'est pas exclusive. Sur la fréquente identification pratique de εὐαγγελιζεσθαι et κηρύσσειν, voir Kittel, *Theol. Wörterb.*, III, 703, 15 et II, 713. — Le message de l'ange, délivrant les apôtres de leur prison, apporte une confirmation de notre point de vue. Il ne leur dit point : *allez témoigner*, mais : *allez et, vous tenant*

L'office des apôtres, dès la Pentecôte, est donc bien à la fois de témoigner et d'annoncer le kérygme, même s'il faut accorder que le premier aspect prend, en suite des circonstances, une place plus apparente et plus consciente. Inversement la fonction de ceux qui ne font pas partie des Douze ne sera pas uniquement de proclamer le message, mais aussi de témoigner. C'est assurément le cas de Paul dans la vocation et la vie duquel le témoignage tient une place si considérable ⁽¹⁰⁾. C'est même celui d'Étienne, qui pourtant ne semble pas avoir jamais vu le Christ ressuscité, ni fréquenté le Christ vivant. Le titre de témoin est attribué à Étienne par rapport au Christ, dans une réponse de Paul à son Seigneur ⁽¹¹⁾.

Il nous faut donc conclure de ce rapide examen que contrairement à ce que voudrait M. Cerfaux, il n'y a pas une telle opposition entre le témoignage et le kérygme. Le premier n'est pas réservé aux Douze, ni le second aux autres ⁽¹²⁾. Certes le message des Douze est beaucoup plus marqué de l'aspect testimonial et pour une part, juridique, que celui des autres, et il y a dans l'attitude et le comportement de Paul quelque chose de plus mobile, de plus dynamique, en un mot de plus kérygmaticque, mais le témoignage des premiers s'exprime par la parole qui est tout ensemble kérygme, et le message de Paul comme celui d'Étienne n'est jamais privé de sa portée de témoignage. Ainsi l'opposition, réelle et fondée, semble ramenée à de justes proportions ⁽¹³⁾.

debout dans le Temple (attitude du héraut), annoncez au peuple (prêchez ouvertement, trad. Buzy) toutes les paroles de cette vie, V, 20. Ils doivent annoncer le message au peuple juif et dans Jérusalem. Ce texte n'a pas été relevé par M. Cerfaux. — On pourrait rappeler enfin la variante du *Codex Bezae* pour I, 2, où le Christ donne proprement à ses apôtres l'ordre de *proclamer* l'évangile.

(10) Non seulement Paul reçoit la mission d'être témoin du Christ, XXII, 15; XXVI, 16; mais il rend effectivement ce témoignage, XVIII, 5; XX, 21-24; témoignage que les Juifs refuseront, XXII, 18; mais qu'il continue d'offrir aux petits et aux grands, XXVI, 22 (je continue de *prêcher*, traduit Buzy), donc à tous aussi bien païens que Juifs.

(11) XXII, 20. Cfr L. C e r f a u x, *art. cit.*, p. 170. Celui-ci note que le titre de témoin est donné à Étienne par référence aux persécutions messianiques, *ibid.*, p. 175 ss. Il ne faut pas voir ici une allusion à la vision du Christ glorieux par Étienne mourant, comme le suggère Strathmann, *Theol. Wörterb.*, IV, 498, ni l'expression technique ultérieure de martyr. Il est plus simple et plus obvie de voir ici une référence au témoignage rendu par Étienne au Christ, aussi bien avant son arrestation, VI, 8, 10, qu'après, *ibid.*, 7; cfr Luc, XXI, 12-15, en un mot de toute son activité kérygmaticque.

(12) Comme l'a bien vu saint Thomas, le témoignage se rend en prêchant, cfr II, 40 : « Illi, quibus manifestata est resurrectio Christi, fuerunt resurrectionis testes... hoc autem testimonium ferebant publice praedicando ». *Sum. theol.*, III, q. 55, art. 1, 2.

(13) De ces affirmations, on trouverait la confirmation dans les textes ecclésiastiques anciens. S. Pierre est souvent appelé héraut quand on rapporte ses premiers discours des *Actes*. Ainsi S. Irénée : « Manifestam praeconationem Petrus cum Joanne praeconavit, ... ». *Adv. Haer.*, III, XII, 3; P.G., VII, 895-896; cfr 893, 894, 896 (pour l'ensemble des apôtres). — De même Cyr. Hier., *Catech.*, XI, 3; P.G., XXXIII, 693 : « Petrus apostolorum et supremus Ecclesiae

Les excès d'interprétation de ce genre viennent peut-être du fait qu'on dissocie trop le mot et la chose d'une réalité scripturaire sans assez l'envisager au concret. De là vient qu'on s'attache uniquement à l'examen du mot, sans assez se souvenir que la chose peut se présenter et exister sans que le mot soit prononcé. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, il y a de fait dans l'Écriture des kérygmes où le mot technique n'est pas rapporté, et de même des témoignages sans le mot. Certes l'examen philologique des textes reste la base indispensable et la plus sûre, mais des textes eux-mêmes on peut extraire la notion d'une réalité, que nous retrouverons alors légitimement en des passages où n'apparaît point le mot technique.

Témoignage et kérygme.

L'approfondissement de la notion de témoignage à partir des textes va nous permettre d'enrichir ce que nous savons du kérygme, quitte à voir ensuite en quoi ils diffèrent. D'après l'évangile de saint Jean et l'Apocalypse, le grand témoin, le témoin fidèle est Jésus : il dit ce qu'il a vu dans le sein du Père (Jn, I, 18; VIII, 38), il raconte le Père et c'est pour cela même qu'il est venu ici-bas, pour rendre témoignage à la vérité. Sa vie tout entière fut un témoignage, sa mort surtout l'a été, et Paul s'écrie plein d'admiration : « Il a rendu témoignage sous Ponce-Pilate — quel beau témoignage ! » (1 *Tim.*, VI, 13; II, 6-7) ⁽¹⁴⁾.

A sa suite les apôtres auront à témoigner ⁽¹⁵⁾ : ce sera leur mission propre. Témoigner non plus seulement du Père entrevu à travers le Fils, mais du Fils lui-même qui apporte à tous la vie éternelle et le salut. De ce témoignage, le Christ fait un devoir strict et précis à ses apôtres (*Act.*, I, 8 : Vous serez mes témoins, c'est-à-dire dans un sens riche et complexe : vous serez des témoins qui m'appartiennent et des témoins qui rendent témoignage de moi, de ma doctrine, de mes mystères). Les apôtres sont témoins du Seigneur comme sa possession et comme ses organes, ses hérauts. Ce témoignage s'effec-

praeco ». — August., *Tractatus* 23, *De natali SS. Petri et Pauli*, 2; éd. Morin, p. 88 : « coepit evangelizare Christum... » Le texte de 1 *Clem.*, V, 4-7, sur lequel s'appuie M. C e r f a u x, *art. cit.*, p. 175 n. 3 et 183, se comprend sans peine, car Paul mérite beaucoup plus le titre de héraut que Pierre. Par ailleurs μαρτυρήσας, *ibid.*, V, 4 « doit s'entendre au double sens de la prédication publique et du témoignage du sang » (H e m m e r in h. l.) et il est dit aussi de Paul, *ibid.*, V, 7. Enfin le terme κηρύσσοντες est employé en général pour les Douze, *ibid.*, XLII, 4, cfr 3.

(14) Trad. de J. M o u r o u x, dans un excellent article de la *Revue Apologétique* (1937, t. 65, p. 131), sur le témoignage dans saint Paul. Cfr C. S p i c q, *Les Épîtres Pastorales*, p. 61. Le témoin est avant tout celui qui a vu, qui a une expérience personnelle directe : cfr *Act.*, I, 21-22; XXIII, 11. Paul témoin du Christ ressuscité : 1 *Cor.*, XV, 15; cfr 1 *Joan.*, I, 2.

(15) C'est ce que nous rapporte saint Luc en deux endroits : dans son évangile, XXIV, 48, et au début des *Actes*, I, 8. Jn, XV, 27 est plutôt une anticipation de l'avenir qu'un ordre proprement dit.

tuera avant tout par le kérygme, y compris le sceau que lui apporteront la contradiction et la mort : voilà pourquoi le Christ assigne aux Douze comme champ d'action le monde entier.

Il suffit d'illustrer de quelques exemples ce lien qui existe entre le kérygme et le témoignage. Avec une force particulière, Paul atteste devant Agrippa qu'il se tient debout, rendant témoignage aux petits et aux grands, avec le secours de Dieu qui ne lui a pas manqué jusqu'à ce jour. Le Seigneur l'avait prévenu que son témoignage serait refusé à Jérusalem et, malgré sa résistance, l'envoie proclamer le message aux nations lointaines (XXII, 18). Dans ses divers emplois, le mot *διαμαρτύρομαι*, propre à Luc et à Paul, nous apparaît éminemment kérygmaticque : c'est un témoignage solennel qu'il connote, en relation étroite avec la prédication apostolique ⁽¹⁶⁾. Le contenu du kérygme nous est souvent explicité à propos de la notion de témoins : être témoins du Christ, de sa résurrection, de sa seigneurie, c'est l'office propre des héraults ⁽¹⁷⁾. On songe au rapprochement que Luc fait lui-même dans le prologue de son évangile entre les témoins oculaires *ab initio* et les serviteurs de la parole. C'était parce qu'ils avaient vu qu'ils étaient chargés et contraints de parler (cfr *Act.*, IV, 20).

Cette relation entre le témoignage et le kérygme colore celui-ci de traits nouveaux et bien caractérisés. Nous le comprendrons mieux en rapprochant le kérygme de chacune des grandes catégories de témoignage. Celui-ci qui pourrait se définir génériquement ainsi : une parole qui affirme et qui enseigne, fondant sa véracité sur l'autorité personnelle de celui qui parle, — comporte plusieurs variétés : entre autres le témoignage *historique* ou simple attestation d'un fait, le témoignage *juridique*, le témoignage *biblique*, les deux premiers dans la ligne logique de l'esprit grec, le troisième dans la ligne symbolico-ontologique de l'esprit sémitique ⁽¹⁸⁾. Confronter le kérygme avec chacune de ces variétés nous fera mettre en lumière quelques autres de ses éléments constitutifs et ne sera pas dépourvu d'enseignement pour notre apostolat moderne.

Le témoignage *historique*, au sens le plus général, rapporte un fait passé qui a pour garantie la propre autorité du témoin. Peut-on dès

(16) Tous les passages des *Actes* où intervient ce mot (sauf XX, 23) portent plus ou moins directement sur la prédication de Pierre, II, 40; VIII, 25; des apôtres, X, 42; de Paul surtout, XVIII, 5; XX, 21, 24; XXIII, 11; XXVIII, 23.

(17) Le mot *μαρτυρῶ* est spécialement riche et fréquent dans les *Actes* (13 fois) et très particulièrement orienté vers l'apostolat (contrairement à son utilisation dans saint Paul).

(18) Voir à ce sujet l'excellente étude de Ragnar Åsting, *Die Verkündigung des Wortes im Urchristentum, dargestellt an den Begriffen « Wort Gottes », « Evangelium » und « Zeugnis »*, Stuttgart, 1939, spécialement les pp. 599-615 sur les *Actes*. Voir aussi les articles du *Theol. Wörterb.* de Kittel sur la famille de mots concernant le témoignage.

lors assimiler le kérygme des *Actes* à un pur témoignage historique ? Certes, pour une part le héraut atteste un fait passé, que ce fait concerne la vie, la mort ou la résurrection du Christ, ou encore l'accomplissement de cette prophétie qu'est toute l'ancienne Alliance. Mais plus encore le héraut atteste un fait présent et même à venir : Dieu qui sauve, avec l'accent eschatologique que contient ce mot, salut déjà commencé et toujours à venir. Par ailleurs nous ne sommes pas ici dans l'histoire pure, mais dans l'ordre religieux, dans l'histoire religieuse, et non dans l'ordre purement scientifique, humain, profane. Car ici intervient la notion de foi. Le héraut est un croyant et il témoigne de faits dont il a saisi la valeur et le sens grâce à la foi ⁽¹⁹⁾.

De plus, nous sommes en présence de vérités qui engagent la vie, qui postulent une attitude morale. Il est facile de croire en un fait purement historique, p. ex. l'existence de Napoléon ou de New York, mais adhérer avec toute son âme au fait de la résurrection du Seigneur est beaucoup plus périlleux et gros d'effets inquiétants. Les vérités chrétiennes jugent, divisent et départagent les bonnes volontés des mauvaises, les fils de lumière des âmes de ténèbres. La venue du Royaume est un jugement et le témoignage chrétien exige de l'auditeur une démission de soi, une conformation au moins inchoative au contenu du message, que rien ne requiert du simple auditeur d'un témoignage historique. Celui-ci est tout à fait impuissant à définir le kérygme chrétien.

A première vue, le témoignage *juridique* ne peut rendre compte lui non plus du contenu du kérygme, et pourtant ici nous touchons de plus près au but. Le témoignage rendu devant les tribunaux, portant sur un fait passé, a ceci de particulier que l'engagement personnel du témoin est beaucoup plus grave et solennel. Il est remarquable que les kérygmes des *Actes* revêtent souvent les conjonctures extérieures, le cadre et même les caractéristiques d'un procès. Beaucoup d'entre eux se prononcent devant un tribunal ⁽²⁰⁾. Le Christ avait affirmé qu'alors le Saint-Esprit en personne parlerait par les hérauts de l'évangile ⁽²¹⁾ ; lui-même confessa devant les anges, assesseurs de Dieu, celui qui l'aura confessé devant les hommes (Lc, XII, 8-9).

(19) Le Christ n'est pas apparu à « tout le peuple, mais aux témoins d'avance choisis de Dieu », X, 41.

(20) Ainsi le discours de Pierre, IV, 8-12 ; V, 29-32 ; d'Etienne, VII ; de Paul, XXVI, 2-23 ; XXIV, 24 ss. Certains, comme Chrysostome, ont même pensé que le kérygme d'Athènes avait eu lieu devant le tribunal de l'Aréopage ; J a c - q u i e r, dans son commentaire, p. 526, croit qu'il n'y a pas eu de procès, mais une sorte d'enquête juridique ; cfr aussi R a m s a y, *S. Paul, the Traveller and the Roman Citizen*, Londres, 1903, p. 243 ss. On pourrait encore citer les kérygmes de Philippe, XVI, 31-32 ; de Jérusalem devant la populace, XXII, 1-21 ; de Rome, XXVIII, 23 ss., où Paul était accusé, sinon prisonnier ; cfr *II Tim.*, IV, 17.

(21) Cfr Mt., X, 19-20 ; Mc, XIII, 11 ; Lc, XXI, 15 ; avec l'explication qu'en donne M. C e r f a u x, *art. cit.*, p. 179. Pour la première citation, il donne par erreur XXIV, 18. Cfr aussi Luc, XII, 11-12.

Entre le kérygme et le témoignage juridique, il y a un lieu de rencontre plus central. De même que, devant un tribunal, la parole d'un témoin prend une intensité, une puissance, une publicité plus notables, de même le kérygme a ces caractères de force, de solennité, d'intensité dans l'affirmation, cet aspect public. En ce sens, le héraut chrétien est toujours un témoin juridique dans le grand procès engagé entre Dieu et le monde. Il est celui qui défend et prend à cœur la cause de Dieu, celui qui défend, qui blanchit et innocentie Dieu, si l'on ose dire. Il montre sa providence et sa bonté à l'œuvre et jamais en défaut (cfr *Act.*, XIV, 17), son amour prenant toujours l'initiative du bien et du salut (*ibid.*, III, 26; cfr XXVI, 17-18). Déjà les prophètes de l'Ancienne Loi avaient joué ce rôle de défenseurs de Dieu et de témoins à décharge ⁽²²⁾. Nous parvenons ici presque à la notion scripturaire ou sémitique du témoignage, et qui ne voit que nous avons de beaucoup dépassé le plan proprement juridique? On ne pouvait y enfermer strictement le kérygme.

D'ailleurs de nombreux kérygmes des Actes sont tout à fait indépendants du cadre ou du contexte juridique temporel (ex. Pierre à la foule et à Corneille, Philippe à l'eunuque...) et l'aspect réel que nous venons de souligner, de procès entre Dieu et le monde, pourrait aussi bien s'exprimer sous d'autres images, celles de lutte entre Dieu et Satan, de libération d'esclave ou de prisonnier, d'annonce d'une volonté ou d'une action de Dieu. Assumant les richesses du témoignage spécifiquement juridique, le kérygme ne consent pas à s'y inclure et progresse au delà.

Contrairement aux deux variétés de témoignage jusqu'ici envisagées, celui que nous appelons *scripturaire* ou *sémitique* comporte moins l'assertion d'un fait passé dont on certifie la réalité, que l'annonce solennelle d'une volonté divine qui concerne l'avenir. Ainsi les prophètes témoignaient pour Dieu ⁽²³⁾ et pour sa volonté de salut dans le grand conflit eschatologique qui met aux prises Dieu et Satan. C'est en ce sens qu'ils sont prophètes, c'est-à-dire qu'ils parlent au nom de Dieu (נְבִיאִים). Avec ce nouveau sens du mot témoignage, nous sommes entrés dans un monde nouveau, où la notion de kérygme va prendre sa pleine dimension.

Le kérygme annonce des faits passés, mais qui sont garants d'une volonté de Dieu présente, et riches d'effets à venir, soit extérieurs, soit intérieurs. Comme le témoignage biblique, le kérygme regarde résolument l'avenir et non le passé, et même l'avenir le plus éloigné, puisqu'il est tout imprégné d'atmosphère eschatologique. Il atteste des

(22) Ainsi Isaïe. V, 3; XVII, 7-10; XLI, 1, 21-22; XLIII, 9-12; XLIV, 8.

(23) En plus des textes cités à la note précédente, Is., LXIII, 7 : le prophète est le témoin des miséricordes sans repentance de Dieu. Dieu proclame par ses prophètes qu'il va jouer lui-même le rôle de témoin et de vengeur, Jér., XXIX, 23; Mal., III, 5; cfr *Heb.*, I, 1 : Dieu a parlé dans (non : par) les prophètes.

vérités qui intéressent l'âme, la vie morale et religieuse, le salut, ce que ne faisait pas le témoignage purement historique. Ce sont des vérités vivantes efficaces — le Verbe même de Dieu — qui transforment l'âme en vue du salut final ⁽²⁴⁾. Ce n'est pas une parole morte qu'apporte le héraut, mais une parole de salut (*Act.*, XIII, 26), une parole de grâce (XX, 32), une foi vive dont il a senti lui-même les effets. Il crie sa propre expérience de la Résurrection du Christ, et tout cela n'est point du passé clos et mort, mais des vérités éternelles, des faits toujours actuels qui manifestent la miséricorde toujours présente du Dieu Sauveur.

L'autorité propre de ce témoignage et l'explication de sa force et de son accent viennent du fait qu'à travers et dans le témoin, c'est Dieu même qui témoigne. En ce sens le témoignage est envahi et comme absorbé par le témoignage de Dieu même. Voilà pourquoi le kérygme déborde de beaucoup la notion de témoignage au sens humain : il ne se fonde pas sur l'autorité ou la crédibilité d'un homme, si saint ou intelligent fût-il, mais sur l'autorité et la crédibilité de Dieu (cfr *1 Cor.*, II, 5; *2 Cor.*, IV, 7...), lequel ne peut instruire des vérités proprement divines qu'en témoignant. Nous touchons ici à l'idée centrale du kérygme évangélique et nous constatons qu'elle est d'ordre testimonial, mais en un sens sublime.

De même que le Père parlait dans le Fils (*Heb.*, I, 2; *1 Joan.*, VIII, 6...) et lui rendait témoignage (*Jn.*, VIII, 18; V, 32, 36-37; *1 Joan.*, V, 9-10), de même Dieu parle dans son héraut et lui rend témoignage ⁽²⁵⁾. Pierre dit du Christ aux Juifs : cet homme à qui Dieu a rendu témoignage pour vous par les prodiges, etc. (II, 22) ⁽²⁶⁾. Aux hérauts de son Fils, Dieu rendra le même témoignage par les mêmes prodiges ⁽²⁷⁾. Prêcher, c'est rendre témoignage au Christ (*1 Cor.*, I, 6), c'est apporter le témoignage de Dieu (*ibid.*, II, 1) ⁽²⁸⁾. Annoncer l'erreur serait porter un faux témoignage contre Dieu (*ibid.*, XV, 15). Quand Jean-Baptiste dit : et moi j'ai vu et j'ai rendu témoignage que celui-là est le Fils de Dieu (*Jn.*, I, 34), il donne en bref le contenu précis du kérygme et il exprime au dehors ce que lui suggérait et

(24) « Le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu », *Eph.*, VI, 17, « plus affilée qu'un glaive... pénétrant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit », *Heb.*, IV, 12, « et supportant tout dans sa puissance », *ibid.*, I, 2.

(25) On pourrait écrire toute l'histoire d'Israël en fonction du témoignage que Dieu rend à son peuple, que ce soit par les prodiges qui remplissent de stupeur les nations, ou par les alliances successives qu'il conclut avec lui, cfr *Exod.*, XXV, 16; *Deut.*, IX, 9 ss.; *Act.*, VII, 44. Les prophètes sont les garants de Dieu et le Fils sera sa Parole vivante.

(26) Le mot veut dire montré ou produit ou authentiqué par Dieu. En tout cas Dieu lui rend témoignage, cfr X, 38.

(27) Cfr IV, 30, où les trois mots sont repris, mais cette fois en faveur des serviteurs de Dieu.

(28) Beaucoup de manuscrits ont la leçon *μυστήριον*, mais la leçon *μαρτύριον* est généralement maintenue. La Vulgate porte à tort *Christi*, mais le témoignage de Dieu et celui du Christ coïncident pour le fond.

inspirait le Saint-Esprit (*ibid.*, I, 33). Dans la foi qu'apporte le kérygme ⁽²⁹⁾, c'est Dieu qui témoigne : « Celui qui croit au Fils de Dieu a ce témoignage (de Dieu) en lui-même; celui qui ne croit pas en Dieu, fait de lui un menteur, parce qu'il n'ajoute pas foi au témoignage que le Père a rendu à son Fils » (1 *Joan.*, V, 10), et que le héraut est chargé de communiquer à tous les hommes (cfr *Act.*, XXVI, 17-18) ⁽³⁰⁾. On comprend le mot de Pierre : nous en sommes témoins (de ces faits concernant le Christ), nous et le Saint-Esprit (V, 32; cfr *Heb.*, II, 4) et le cri des apôtres : nous ne pouvons pas ne pas parler (*Act.*, IV, 20).

Ce qui distingue témoignage et kérygme. Kérygme et mission.

Tout ceci nous ferait volontiers conclure qu'il n'y a pratiquement et concrètement pas de différence entre l'office de témoin et celui de héraut et qu'on peut estimer les deux notions synonymes. C'est l'occasion de nous poser deux questions. N'y aurait-il pas parfois moins dans le kérygme que dans le témoignage ? Par ailleurs n'y a-t-il pas plus en général dans le kérygme que dans le seul témoignage ?

Le premier problème peut se formuler ainsi : trouve-t-on dans les *Actes* des hérauts qui ne soient pas témoins directs ou qui soient seulement témoins de témoins ? Certes nous ne pouvons exclure de leur vie toute expérience personnelle du salut, toute illumination par Dieu, puisque cette présence actuelle et transformante de Dieu est justement un des signes de leur mission. En ce sens, pour tous les hérauts, pour Paul spécialement ⁽³¹⁾, l'expérience dont ils étaient témoins s'enrichissait chaque jour et tous y participent. Mais si l'on pense à l'expérience propre des faits objectifs que le héraut rapporte, à savoir la vie, la mort et la gloire du Christ (par opposition au fait subjectif qu'est la transformation des âmes par sa puissance), il faut bien admettre que plusieurs des hérauts que nous présentent les *Actes* ne sont pas témoins directs. Paul lui-même, qui se fait gloire d'avoir vu le Christ objectivement, comme les autres apôtres (cfr 1 *Cor.*, XV, 8 : ὡφθῆναι avec la nuance de ce mot grec), n'a vu que le Christ glorieux. Etienne, témoin du Christ (XXII, 20), ne semble pas avoir fréquenté le Christ vivant ou glorieux ⁽³²⁾, ni Philippe, ni probable-

(29) Cfr *Rom.*, I, 8; X, 17 et X, 8 : verbum fidei.

(30) Sur le témoignage dans les épîtres johanniques, voir J. Bonsirven, *Les Épîtres de Saint Jean*, p. 81-84.

(31) Dans l'apparition de Damas, le Seigneur lui dit en effet de témoigner non seulement de ce qu'il a vu et entendu jusqu'ici (XXII, 15), mais aussi de ce qu'il verra dans la suite (XXVI, 16) (m. à m. de ce en quoi je t'apparaîtrai plus tard). Cela vise les diverses apparitions successives, p. ex. XVIII, 9; XXIII, 18; XXV, 11; 2 *Cor.*, XII, 2, mais aussi la participation chaque jour plus intime de Paul aux mystères du Sauveur (cfr *Phil.*, III, 13).

(32) D'origine hellénisante, il n'a pas dû faire partie du groupe primitif, composé de Galiléens.

ment bien des hérauts de circonstance que furent les premiers fidèles dispersés par la persécution (VIII, 4; cfr XI, 19-20). Pierre suggère que le Saint-Esprit témoigne dans tous les croyants (33). Il s'agirait ici d'un témoignage indirect, moins riche et moins saisissant que l'expérience du Christ terrestre (cfr 1 Joan., I, 1). Le témoignage des apôtres avait donc un contenu plus plein que celui des simples hérauts.

N'y a-t-il pas par contre davantage dans le kérygme que dans le simple témoignage ? Ce mot ne connote-t-il pas un élément nouveau que le témoignage en tant que tel ne contient pas ? Remarquons d'abord que les deux notions, tout en se compénétrant intimement, dessinent deux lignes de direction. L'opposition relative apparaît évidente, si l'on confronte les attitudes de Jean et de Paul, le premier, type de témoin (au moins au sens particulier et spécialement riche de saint Jean lui-même), l'autre, type de héraut, plus encore que saint Pierre. Deux tempéraments spirituels. Jean, plus contemplatif, approfondit, revit et redit ce qu'il a vécu, ce qu'il a vu, et cela sans beaucoup se déplacer ni s'agiter. Paul, mystique de l'action, tourné plutôt vers l'extérieur, parcourt le monde en criant le Christ, trouvant dans l'action même l'occasion d'exprimer, d'approfondir, d'étoffer sa connaissance des mystères du Christ. La base humaine et sans doute spirituelle de son témoignage est moins riche, mais l'analyse plus formelle, et le déploiement plus explicite. Le premier est un mystique de la vision, un voyant qui contemple une figure intérieure intensément aimée. Le second est un mystique de la parole, la parole entendue et la parole proférée, la parole efficace et vivante qui pénètre et divise comme une épée. Dans l'attitude de Jean, il y a une discrétion, un secret, une intimité, que Paul n'avait point à garder au même degré. Paul manifeste à temps et à contretemps, Jean illumine de son regard et de son amour, il témoigne, par la ferveur et la sobriété de sa compréhension du Christ. L'un voit davantage le Verbe incarné, l'autre le Christ glorieux, la Parole concrète à l'œuvre dans le monde et réconciliant le monde au Père des cieux.

Si l'on considère d'une façon plus précise le témoignage tel qu'il est décrit dans les *Actes* (34), on notera pourtant encore la distinction

(33) V, 32. La Vulgate ajoute *omnibus* qui semble avoir été une glose, mais qui est implicite. Grâce à l'Esprit, ceux mêmes qui n'ont pas vu de leurs yeux le Christ de chair deviennent ses témoins irréfutables. Quand ils annoncent la parole, c'est Dieu qui témoigne en eux : en ce sens tous sont les prophètes de Dieu. Le Saint-Esprit prolonge la présence du Christ (cfr Jn, XV, 26; XVI, 13).

(34) Le témoignage y apparaît en effet assez distinct du témoignage johannique. Cela se comprend étant donnée son origine lucanienne, donc en partie paulinienne. On retrouverait, entre les deux formes de témoignage, plus ou moins les mêmes différences qu'entre saint Paul et saint Jean, ou qu'entre le troisième et le quatrième évangile. Dans les *Actes*, le témoignage n'est ni aussi intérieur, ni aussi théologique, symbolique et liturgique que celui de Jean. Pour tout dire il s'épanouit dans une ambiance bien plus kérygmatisque et dynamique.

au moins formelle d'avec le kérygme, si de fait les deux réalités apparaissent presque inséparables. Le kérygme dit en effet dynamisme, éclatement, faculté et puissance explosive. Le témoignage dit plutôt fidélité, apologie, courage. Celui-ci semble plus occasionnel et commandé par les circonstances. L'autre, dans cette espèce de fièvre et de hâte qui transparait en lui, manifeste une pression intérieure, signe d'un ordre venant de l'extérieur. En un mot ce qui paraît surtout distinguer le témoignage du kérygme, plus encore que l'absence de cette exigence d'expansion, c'est la place moins accentuée qu'y tient la *mission*.

Là encore Paul et Jean adoptent une attitude différente. Certes le Christ johannique est avant tout l'Envoyé du Père, l'Apôtre du Père et les apôtres les envoyés du Christ, mais, ceci dit, le témoignage reprend la première place et tend à reléguer dans l'ombre l'idée de mission. Le témoin chez Jean (Jean lui-même surtout) témoigne sous la pression intérieure de sa foi. Ce n'est pas tellement parce qu'il est envoyé qu'il parle ou écrit, que parce qu'il a vu. L'intensité de sa conviction interne le pousse en avant, comme sans besoin d'une impulsion extérieure venant de quelqu'un d'autre. Le héraut, chez Paul et dans les *Actes*, est, au contraire, proprement l'envoyé. Si la conviction est chez lui intime et débordante, il demeure essentiellement le légat, l'ambassadeur, le chargé d'affaires de Dieu et du Christ. Peut-être aurait-on la racine dernière de la distinction entre kérygme et témoignage en avançant que le kérygme est un *témoignage « informé » par une mission*. Le témoignage donne la mélodie, la mission impose le rythme. Le héraut a pour caractéristique d'être particulièrement pris en charge par Dieu. La volonté salvifique de Dieu, dans la hâte qu'elle a d'atteindre le monde, choisit quelques hommes pour parler aux autres hommes, elle en fait ses porte-parole, ses hérauts.

Il est à peine nécessaire de noter la place préférentielle que détient l'idée de mission dans l'œuvre de saint Luc et spécialement dans les *Actes*, tout comme dans les écrits pauliniens. La liaison entre la notion d'apostolat et de mission et celle de proclamation du royaume (de kérygme) est bien connue aussi. On la trouvait déjà dans l'évangile quand le Seigneur *envoie prêcher* ses apôtres ou ses disciples (p. ex. Lc, IX, 2; X, 9). Elle ouvre et commande le livre des *Actes* (I, 8) ⁽³⁵⁾. Est-ce que pour autant tous les hérauts des *Actes* ont reçu une mission hiérarchique quasi officielle ? Il faut nous arrêter un instant sur cette question.

Les Douze et Paul ont été l'objet de missions bien circonstanciées, dont les *Actes*, pour leur part, gardent un souvenir précis. Étienne

(35) Cfr *I Clem.*, XLII, 1, 2 : « Les apôtres nous ont été dépêchés comme messagers de bonne nouvelle par le Seigneur J.-C. Jésus-Christ a été envoyé par Dieu. Le Christ vient donc de Dieu, et les apôtres viennent du Christ ». Cfr *Just.*, *1 Apol.*, 53, 5; *Tert.*, *De Praesc.*, XXXVII, etc.

et Philippe de leur côté ne sont pas de simples fidèles, mais ont été mis à part et ordonnés par les Douze ⁽³⁶⁾. Le seul cas difficile est celui de l'annonce de la parole par les disciples dispersés (VIII, 4; cfr XI, 19). Les chrétiens engendrent la foi comme par contagion naturelle et sans mission apparente de la hiérarchie. Cependant ici n'apparaît pas dans tout son relief le caractère solennel du kérygme; en tout cas ces fidèles participent à la mission générale de l'Eglise et à la fonction apostolique qui affecte tout le Corps du Christ. On peut donc conclure que la présentation du message chrétien au sens plein connote très généralement une mission précise émanant de Dieu ou de ses représentants sur la terre. Le héraut est un témoin requis de Dieu pour porter partout sa propre parole, son message de salut.

Cette présence, cette immanence de Dieu dans son héraut, laquelle participe d'une certaine manière au mystère de l'Incarnation ⁽³⁷⁾, et à celui de la Trinité ⁽³⁸⁾, nous donne le secret de l'autorité du kérygme et de son incomparable grandeur. Avec l'idée de mission nous amplifions et portons à sa perfection l'idée de témoignage, puisque nous avons désormais une garantie officielle et comme proclamée publiquement, que Dieu témoigne dans la personne de ses hérauts, que ceux-ci sont en un sens réel, plus réel même que pour Jean-Baptiste, la voix de Dieu, la bouche même de Dieu ⁽³⁹⁾. La notion profane de héraut est

(36) VI, 6. Voir le commentaire de Camerlynck et Vander Heeren in h. 1. Sur le lien entre kérygme et mission, voir *Theol. Wörterb.*, III, 711-712; cfr *Rom.*, X, 15, 17. Dans *Act.*, I, 18 ss., Pierre montre l'importance qu'il accorde à la mission officielle de Dieu en vue de l'apostolat.

(37) Saint Paul fait un rapprochement audacieux entre sa parole et Jésus-Christ, 2 *Cor.*, I, 18-19; cfr *Theol. Wörterb.*, III, 707. Non seulement le Christ répand par nous son parfum (*ibid.*, II, 14), que nous sommes nous-mêmes (v. 15), jugeant et départageant les hommes (16), mais le Christ est avec son héraut (*Act.*, XVIII, 10), agit dans et par son héraut (*ibid.*, XIV, 3) (ce verset ferait presque croire à une identité entre les deux personnages). Le héraut est lumière tout comme le Christ (XIII, 47). « Il faut que nous fassions l'œuvre pour laquelle je suis envoyé » déclare J.C. (Jn, IX, 4). Le kérygme continue l'Incarnation (cfr Jn, XX, 21) : sicut misit me... (et XVII, 18). Aussi il participe aux caractères de l'action divine : la prévenance (cfr *Rom.*, X, 20; *Act.*, IV, 20, etc.), la catholicité (*Act.*, V, 28; XIX, 26; XXIV, 5), la « philanthropie » (II, 39; III, 20, etc.).

(38) Toutes proportions gardées, il y a une certaine circumincession entre Dieu et son héraut, de très loin participant à la circumincession trinitaire. Les missions des personnes divines sont à l'origine de toutes les missions extérieures, cfr *Sum. Theol.*, I, q. 43, a. 7, ad 6. L'envoi des hérauts par le Christ est dans le prolongement de la mission du Verbe par le Père (cfr Jn, XX, 21 et Aug. et Cyr. Alex. in h. l.), et de même que le Père est dans le Fils (Jn, X, 38; XIV, 11), le Fils est dans son apôtre (Jn, XV, 4-5), et lui fait porter des fruits de salut. Dieu était dans le Fils se réconciliant le monde (2 *Cor.*, V, 19), il est dans l'apôtre achevant cette œuvre de réconciliation (*ibid.*, 18, 19). Cfr Spicq, *Epîtres pastorales*, p. 225 et n. 2, et 227. Voir aussi notre article dans le Supplément n° 8 de *Recherches et Débats*, 1950-1951 : *Missions temporelles et missions divines*.

(39) « Nous sommes les ambassadeurs du Christ et Dieu vous exhorte par notre bouche » (2 *Cor.*, V, 20; cfr *Exod.*, IV, 10 ss.). S. Jean Eudes a un développement sur ce thème : *Œuvres*, III, p. 14-15. Déjà *Exode*, XXIII, 21-22 :

bien dépassée, et tellement sublimée qu'on ne la reconnaît quasi plus. Le concept encore étroit de témoin historique ou juridique a tendu ses cadres jusqu'à les faire éclater. La notion même de témoignage biblique acquiert ici une vérité, une plénitude et une sublimité, elle se revêt d'un contenu, qu'elle n'avait jamais connu dans l'ancienne économie. Du fait de l'incorporation du chrétien au Christ et de la participation spéciale du héraut à l'apostolat et au sacerdoce du Christ ⁽⁴⁰⁾, l'immanence divine réalisée ici dépasse tout ce que pouvaient imaginer ou rêver les prophètes et les penseurs religieux de tous les temps. Propre témoignage de Dieu qui parle par le kérygme à l'extérieur, comme il parle par sa puissance à l'intérieur des esprits, le kérygme se fonde en fin de compte, sur la véracité de Dieu. Douter du héraut serait accuser Dieu de mensonge (1 Joan., V, 10), comme adultérer le message de Dieu serait en faire un imposteur (1 Cor., XV, 15; 2 Cor., II, 17; IV, 2). Le kérygme repose tout ensemble ⁽⁴¹⁾ sur ce témoignage de Dieu et sur la mission divine du héraut : recevoir celui-ci (au sens johannique et plein de recevoir la parole : cfr Jn, I, 12), c'est recevoir Celui qui l'a envoyé ⁽⁴²⁾. Le fondement du kérygme est donc doublement divin.

Paris.

André RÉTIF, S. I.

« mon nom est en lui (le messager). Si tu écoutes sa voix, et si tu fais tout ce que je te dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis », cfr Hummela uer in h. l., p. 245. L'apôtre comme le prophète redit ce qu'il a entendu de Dieu (Is., XXI, 10).

(40) Cfr 1 Petr., II, 9; Rom., XV, 16.

(41) « La mission que j'ai reçue... : rendre témoignage à l'Evangile de la grâce de Dieu », Act., XX, 24. Et il s'agit bien de prédication (cfr vv. 27, 31 ss.).

(42) « Vous m'avez reçu... comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus (en personne) », Gal., IV, 14. — On peut conclure de cette notion éminente de l'apostolat chrétien, qu'il ne peut avoir eu pour origine « l'apostolat » juif, où nous ne trouvons rien de cette immanence de Dieu dans le héraut. Cfr Rengstorff, dans Theol. Wörterb., I, p. 418, Lagrange, Epître aux Romains, p. 3-4, Huby, L'Epître aux Romains, p. 40. Aucun héraut juif ne pouvait prétendre être « intendant des mystères de Dieu » (cfr 1 Cor., IV, 1-2).